



Envoyé en préfecture le 04/08/2023

Reçu en préfecture le 04/08/2023

Publié le

ID : 042-214200305-20230803-A20230801-DE

S²LO

MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX
10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX
Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE BOEN

ARRETE MUNICIPAL A2023-08-01 REGLEMENTATION PROVISoire DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Bussy-Albieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la SAS POTAIN TP représentée par Monsieur Mickaël RAQUIN domicilié
ZI Route de Saint Bonnet - 42 190 CHARLIEU, déclare intervenir pour un terrassement
pour la réalisation d'un branchement EDF situé à Albieux,

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de
réglementer la circulation des véhicules.

ARRETE

Article 1^{er} : L'Entreprise référencée ci-dessus est autorisée à effectuer les travaux désignés
en préambule pour la période du 28 Août 2023 au 27 Octobre 2023 inclus.

Article 2 : La route sera barrée et la circulation interdite à l'exception des riverains.
Pendant la durée des travaux, la route sera réduite à une voie et régulée par des feux
tricolores.

Article 3 : Les dépassements des véhicules légers et des poids lourds seront interdits durant
les travaux.

Article 4 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé à l'exception
des véhicules de chantier.

Article 5 : Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation appropriée. Celle-ci sera mise en place, entretenue et à la charge du demandeur.

Article 6 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier

Article 7 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

A Bussy-Albieux,
le 03 Août 2023

Le Maire
Serge DERORY



Appréhage fait le

04 AOUT 2023 numériquement